PLF 2007 - EXTRAIT DU BLEU BUDGÉTAIRE DE LA MISSION : RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Version du 02/10/2006 à 08:15:15

PROGRAMME 186:

RECHERCHE CULTURELLE ET CULTURE SCIENTIFIQUE

MINISTRE CONCERNÉ : RENAUD DONNEDIEU DE VABRES, MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

TABLE DES MATIÈRES

Présentation stratégique du projet annuel de performances	2
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	3
Présentation du programme et des actions	6
Objectifs et indicateurs de performance	12
Justification au premier euro	16
Opérateurs	25
Analyse des coûts du programme et des actions	30

Programme n° 186 PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Benoît PAUMIER

Délégué au développement et aux affaires internationales

Responsable du programme n° 186 : Recherche culturelle et culture scientifique

Le programme Recherche culturelle et culture scientifique vise d'une part à promouvoir, auprès du public le plus large, la culture scientifique et technique et, d'autre part, à soutenir l'ensemble des actions de recherche appliquée à la culture et en particulier, celles concernant la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine culturel national, afin de conforter la position d'excellence de la France en la matière, dans l'espace européen et international.

Afin d'atteindre ses objectifs, le ministère de la culture et de la communication s'appuie sur une forte sélectivité, un ciblage fin des aides accordées selon l'évaluation des projets, mais aussi sur le développement de partenariats. Les indicateurs choisis pour illustrer les objectifs ont été déterminés en rapport avec ces leviers d'action.

Les objectifs de performance prioritaires retenus par le ministère de la culture et de la communication traduisent chacun des principaux axes définis :

- Produire des connaissances scientifiques et techniques au meilleur niveau international ;
- Participer activement à l'effort de recherche national à la construction de l'espace européen de la recherche dans les domaines de compétence du ministère ;
- Promouvoir auprès du public le plus large la recherche culturelle et la culture scientifique et technique ;
- Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- OBJECTIF 1: Produire des connaissances scientifiques et techniques au meilleur niveau international
 - -INDICATEUR 1.1 : Nombre moyen de publications scientifiques de rang A par rapport au nombre de chercheurs (en ETP) dans les domaines du patrimoine et de la création
- OBJECTIF 2 : Participer activement à l'effort de recherche nationale et à la construction de l'espace européen de la recherche dans les domaines de compétence du ministère
 - -INDICATEUR 2.1 : Part des crédits destinés à des projets de recherche partenariaux ou menés en coopération avec des institutions européennes par rapport au total des crédits destinés aux projets de recherche
- OBJECTIF 3 : Promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle et la culture scientifique et technique
 - INDICATEUR 3.1 : Evolution du nombre de visites des bases de données et des collections en ligne du ministère
 - INDICATEUR 3.2 : Evolution du nombre annuel de visiteurs physiques et virtuels de la CSI
 - -INDICATEUR 3.3 : Temps de connexion aux sites de la CSI (en nombre de pages vues)
 - -INDICATEUR 3.4 : Part des visiteurs de la CSI attribuant une note supérieure ou égale à 8 sur 10 à la qualité de la prestation offerte au cours de leur visite
- OBJECTIF 4 : Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres
 - -INDICATEUR 4.1 : Part de ressources propres de la CSI

Recherche culturelle et culture scientifique

CRÉDITS DU PROGRAMME | Programme n° 186

PRÉSENTATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME ET DES DÉPENSES FISCALES ASSOCIÉES

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Nui	méro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01	Recherche en faveur des patrimoines		3 151 799	1 112 496	2 857 076	7 121 371	40 000
02	Recherche en faveur de la création		1 151 304		916 608	2 067 912	
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique		105 891 949			105 891 949	
04	Recherches transversales et pilotage du programme	34 273 153	763 119		1 997 598	37 033 870	
Tota	ux	34 273 153	110 958 171	1 112 496	5 771 282	152 115 102	40 000

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Nui	méro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01	Recherche en faveur des patrimoines		3 149 995	947 662	2 867 739	6 965 396	40 000
02	Recherche en faveur de la création		1 112 673		914 475	2 027 148	
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique		104 891 949			104 891 949	
04	Recherches transversales et pilotage du programme	34 273 153	647 034		2 050 422	36 970 609	
Tota	ux	34 273 153	109 801 651	947 662	5 832 636	150 855 102	40 000

Programme n° 186 CRÉDITS DU PROGRAMME

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Nur	néro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01	Recherche en faveur des patrimoines	5 312 791	3 370 991	1 204 000	3 092 074	12 979 856	0
02	Recherche en faveur de la création	255 842	1 246 000		980 345	2 482 187	
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique		100 203 244		5 000	100 208 244	
04	Recherches transversales et pilotage du programme	28 860 775	825 886		2 146 492	31 833 153	
Total	x	34 429 408	105 646 121	1 204 000	6 223 911	147 503 440	0

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Nu	méro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01	Recherche en faveur des patrimoines	5 312 791	3 376 991	1 028 000	3 110 852	12 828 634	365 000
02	Recherche en faveur de la création	255 842	1 207 000		980 345	2 443 187	
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique		100 203 244		5 000	100 208 244	
04	Recherches transversales et pilotage du programme	28 860 775	701 886		2 208 714	31 771 375	
Tota	ux	34 429 408	105 489 121	1 028 000	6 304 911	147 251 440	365 000

Recherche culturelle et culture scientifique

5

CRÉDITS DU PROGRAMME | Programme n° 186

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

	Autori	sations d'engage	ment	Cı	rédits de paiemei	nt
Titre et catégorie	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007
Titre 2. Dépenses de personnel		34 429 408	34 273 153		34 429 408	34 273 153
Rémunérations d'activité		21 482 586	21 719 916		21 482 586	21 719 916
Cotisations et contributions sociales		12 840 366	12 269 192		12 840 366	12 269 192
Prestations sociales et allocations diverses		106 456	284 045		106 456	284 045
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		105 646 121	110 958 171		105 489 121	109 801 651
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		2 986 226	2 783 942		2 865 226	2 665 919
Subventions pour charges de service public		102 659 895	108 174 229		102 623 895	107 135 732
Titre 5. Dépenses d'investissement		1 204 000	1 112 496		1 028 000	947 662
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		1 204 000	1 112 496		1 028 000	947 662
Titre 6. Dépenses d'intervention		6 223 911	5 771 282		6 304 911	5 832 636
Transferts aux collectivités territoriales		3 092 074	2 857 076		3 110 852	2 867 739
Transferts aux autres collectivités		3 131 837	2 914 206		3 194 059	2 964 897
Totaux hors fonds de concours prévus		147 503 440	152 115 102		147 251 440	150 855 102
Fonds de concours		0	40 000		365 000	40 000
Totaux y compris fonds de concours prévus		147 503 440	152 155 102		147 616 440	150 895 102

Recherche culturelle et culture scientifique

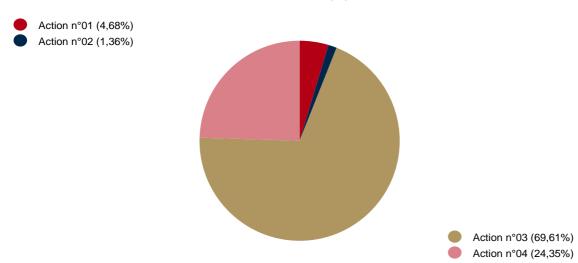
Programme n° 186 PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

	Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Recherche en faveur des patrimoines	7 121 371	6 965 396
02	Recherche en faveur de la création	2 067 912	2 027 148
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique	105 891 949	104 891 949
04	Recherches transversales et pilotage du programme	37 033 870	36 970 609
Totaux		152 115 102	150 855 102

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2007



Recherche culturelle et culture scientifique

7

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS | Programme n° 186

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce programme, qui relève de la politique transversale de la Recherche (mission interministérielle recherche et enseignement supérieur), contient deux grands axes d'action, l'un portant sur la politique de recherche dans le domaine de la culture et l'autre sur la diffusion de la culture scientifique et technique auprès du public.

Ces deux axes se décomposent en 4 actions :

- Action 1 : recherche en faveur des patrimoines
- Action 2 : recherche en faveur de la création
- Action 3 : opérateurs de la culture scientifique et technique
- Action 4 : recherches transversales et pilotage du programme

Le Délégué au développement et aux affaires internationales (DDAI) est responsable du programme, la mission de la recherche et de la technologie (MRT) est chargée de son suivi au sein de la DDAI.

Premier axe : la politique de recherche au ministère de la culture et de la communication.

La politique de recherche élaborée par le ministère de la culture et de la communication est un élément essentiel permettant la mise en œuvre de ses missions. Par l'enrichissement des connaissances, elle produit des outils d'aide à la décision indispensables à leur réalisation.

Elle vise à :

- contribuer à la progression des connaissances scientifiques dans les domaines de compétence du ministère : archéologie, histoire de l'art, histoire, musicologie, architecture, création artistique, sociologie, ethnologie et économie de la culture:
- développer les recherches appliquées concernant la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine culturel national;
- favoriser la création artistique par des recherches dans les domaines des arts plastiques, de l'architecture et de la musique:
- contribuer à l'élaboration des politiques culturelles par des recherches en sciences sociales.

Dans le cadre de ce programme, le ministère poursuit l'intégration des recherches aux programmes européens et internationaux, l'amélioration des modes de suivi et d'évaluation des résultats et le développement de l'interdisciplinarité dans le domaine des sciences de l'Homme et de la société qui constituent le socle des recherches menées au ministère. Ce développement s'appuie également sur les sciences exactes (physique, chimie, géologie, environnement, etc.) et les sciences et technologies de l'information et de la communication, indispensables à la progression des connaissances.

Cette action nécessite une coordination et une mise en cohérence transversale forte tant dans les services centraux que dans les services déconcentrés et les établissements publics en relation avec les instances nationales de la recherche publique.

Elle repose sur le partenariat avec les grands acteurs de la recherche publique et de l'enseignement supérieur. Un accord-cadre avec le CNRS, renouvelé en 2003, est au cœur du dispositif permanent d'expertise, de connaissance et de formation par la recherche. Des programmes de recherche ministériels ou interministériels, des conventions pluriannuelles favorisent la structuration des partenaires publics et privés autour de problématiques communes concernant les champs de compétence du ministère.

Ce programme regroupe des moyens budgétaires et des personnels répartis entre la DDAI, la DAG, les différentes directions sectorielles (direction de l'architecture et du patrimoine - DAPA, direction des musées de France - DMF, direction des archives de France - DAF, direction du livre et de la lecture -DLL, direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles - DMDTS, délégation aux arts plastiques -DAP) et les DRAC. Les directions centrales émargent à un BOP commun, chaque DRAC disposant de son propre BOP.

Trois actions du programme correspondent à cette politique : actions 1, 2 et 4, pilotées par la DDAI.

L'action 4 sur les recherches transversales, qui permet de construire et de soutenir des pôles d'excellence scientifique, concerne des acteurs communs aux actions 1 et 2 « recherche en faveur des patrimoines et de la création »tels les unités mixtes de recherche (UMR) et les réseaux de partenaires.

Deuxième axe : la politique de diffusion de la culture scientifique et technique.

Dans le cadre de ce programme, le ministère de la culture et de la communication est chargé d'assurer, en coordination avec le ministère en charge de la Recherche, la diffusion au plus large public des connaissances scientifiques et techniques, et des enjeux de société liés au développement des sciences et techniques. Cette action,

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

au sein du ministère, est conduite par de grandes institutions nationales de diffusion de la culture scientifique et technique : la Cité des sciences et de l'industrie et le Palais de la découverte (établissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la recherche). A travers ces deux opérateurs, le programme a pour ambition de répondre à l'intérêt, aux questions et aux enjeux que soulèvent les sciences et leur évolution de plus en plus rapide, en donnant aux citoyens des informations et des repères largement accessibles, sous des formes diversifiées. Le programme a également pour ambition d'insuffler à travers l'action de ces opérateurs une politique nationale de diffusion de la culture scientifique et technique, touchant l'ensemble du territoire et l'ensemble des relais d'action de la culture scientifique et technique.

Cette partie du programme correspond à l'action 3, « opérateurs de la culture scientifique et technique », pilotée par la DDAI, et regroupe les budgets et les personnels de la Cité des sciences et de l'industrie et du Palais de la découverte.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

ACTION n° 01 : Recherche en faveur des patrimoines

ACTION n° 02 : Recherche en faveur de la création

ACTION n° 03 : Opérateurs de la culture scientifique et technique

ACTION n° 04 : Recherches transversales et pilotage du programme

Recherche culturelle et culture scientifique

9

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS | Programme n° 186

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

47%

Recherche en faveur des patrimoines

L'action de recherche en faveur des patrimoines comprend des recherches sur le patrimoine archéologique, le patrimoine ethnologique, le patrimoine immobilier et mobilier, le patrimoine muséographique, le patrimoine archivistique, écrit et oral, l'audiovisuel et le cinéma ainsi que des recherches en conservation et restauration. Elle touche également le domaine des recherches sur les outils et les systèmes d'information.

La recherche scientifique constitue le fondement indispensable à toute politique des patrimoines. Elle permet de faire progresser les connaissances et les méthodes, d'organiser les données descriptives en garantissant la qualité et l'homogénéité sur le territoire, de disposer de moyens techniques performants de datation, d'analyse et d'évaluation des procédés de conservation et de restauration, d'élaborer des instruments de recherche pour les fonds et les collections, de moderniser les outils de stockage, traitement, recherche et diffusion des ressources numérisées, d'éclairer les décisions en étudiant les besoins et usages des utilisateurs.

Ces recherches s'effectuent dans des services centraux et déconcentrés, des services à compétence nationale du ministère de la culture et de la communication (laboratoire de recherche des monuments historiques, centre de recherche et de restauration des musées de France, département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines), dans des établissements publics sous tutelle (Bibliothèque nationale de France, musée du Louvre) ou cotutelle (institut national d'histoire de l'art, institut national de recherches archéologiques préventives), dans des groupements d'intérêt public (Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine à Marseille, Arc Nucléart), dans des unités de recherche associant des universités et de grands organismes (CNRS, CEA), dans des services patrimoniaux dépendant de collectivités territoriales. Elles associent des partenaires privés à but non lucratif et peuvent faire appel à des restaurateurs ou à des sociétés prestataires. Elles s'effectuent également dans le cadre de réseaux européens, constitués grâce aux financements mis en place par la commission européenne (VIe PCRD programme-cadre européen de recherche), et dans lesquels les institutions françaises de recherche sur le patrimoine sont bien représentées.

ACTION n° 02

1,4 %

Recherche en faveur de la création

La recherche en faveur de la création s'applique aux processus, à la pédagogie, à l'expérimentation de nouveaux outils dans les domaines de la création artistique, de l'art, de l'architecture et de l'urbanisme. Elle vise à nourrir les processus de la création artistique et les méthodes d'enseignement, à développer les relations avec les universités dans le cadre de la réforme LMD. Les recherches menées portent sur l'impact des œuvres dans la transformation culturelle du cadre de vie, sur la réception de l'art actuel, sur le renouvellement des outils techniques offerts aux créateurs et sur le rôle des artistes dans la société.

Dans le domaine de la recherche musicale, l'adaptation des modèles et prototypes issus de la recherche sous la forme d'outils et d'environnements logiciels joue un rôle important dans l'évolution des pratiques (par exemple les recherches menées à l'IRCAM, institut de recherche et de coordination acoustique / musique).

Dans le domaine du spectacle vivant, les arts de la scène suscitent à la fois des approches transversales (histoire générale des spectacles, réception critique, étude des cadres de production, etc.) et des méthodes spécifiques, comme par exemple pour la danse.

Dans le domaine des arts plastiques, la recherche permet de construire un corpus de connaissances sur le secteur de l'art contemporain, qui éclaire la formation, la diffusion et l'expertise. Elle associe les écoles supérieures d'art à d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, au niveau national et international, notamment par le soutien, après expertise, de projets de recherche annuels.

La recherche architecturale, urbaine et paysagère se caractérise par un développement significatif de ses coopérations avec les autres composantes de la recherche publique liée à l'aménagement de l'espace. Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, les unités de recherche habilitées et soutenues sont mobilisées dans les secteurs

10

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

disciplinaires des sciences de l'homme et de la société, des sciences pour l'ingénieur et des sciences et techniques de l'information et de la communication. L'objectif de ces unités de recherche est de se renforcer structurellement, de promouvoir leurs relations avec le tissu universitaire et, dans le cadre de la réforme LMD, d'intensifier leurs productions doctorales.

ACTION n° 03

Opérateurs de la culture scientifique et technique

Cette action présente le rôle des opérateurs de l'État en matière de soutien à la diffusion de la culture scientifique et technique.

Ce rôle est principalement dévolu à la Cité des Sciences et de l'Industrie (CSI), établissement national à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle du ministre chargé de la culture et du ministre chargé de la recherche.

L'établissement a pour mission de rendre accessible à tous les publics les savoirs scientifiques, techniques et industriels, ainsi que les enjeux de société liés à leur évolution ; il participe à leur diffusion en France et à l'étranger.

L'établissement met notamment en œuvre le plan national pour la diffusion de la culture scientifique et technique élaboré par le gouvernement en 2004, dont il est l'un des principaux relais.

La Cité des sciences et de l'industrie développe pour cela une offre large, en accès gratuit ou payant : expositions permanentes et temporaires pour tous les publics y compris les plus jeunes (Cité des enfants), conférences et débats scientifiques, mise à disposition de ressources documentaires via notamment la médiathèque de culture scientifique et le site www.cite-sciences.fr, organisation de spectacles et d'événements comme la fête de la science... Toutes les activités de la Cité s'accompagnent d'une médiation scientifique et culturelle afin de multiplier les chemins d'accès vers la science et de toucher les publics les plus larges.

Ses choix de programmation sont élaborés en concertation avec des équipes d'experts, et éclairés par un conseil scientifique de haut niveau. La diversité des sujets abordés et des approches proposées permet de toucher un public varié et renouvelé, dont la satisfaction et les attentes sont suivies et étudiées par un observatoire des publics. L'attention portée aux enjeux et aux débats de société soulevés par les sciences et les techniques lui permet de répondre aux préoccupations des citoyens et de fournir des repères dans un monde de plus en plus structuré par l'évolution rapide des sciences et des techniques.

La Cité développe une action régionale afin de diffuser sur tout le territoire des contenus de culture scientifique et technique, en partenariat avec des partenaires locaux.

Un plan de rénovation de son offre, de son accueil et de son bâtiment permet de préparer l'avenir de cette institution nationale, après 20 ans d'ouverture au public et près de 60 millions de visiteurs. Il doit permettre de conforter le dynamisme retrouvé de sa fréquentation depuis quelques années, tout en préservant et en valorisant le patrimoine de ľÉtat.

Cette démarche est confortée par l'inscription de la plus grande partie des crédits de fonctionnement et d'investissement du Palais de la Découverte, établissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la recherche, et dont l'activité principale vise à dispenser la connaissance de l'environnement par l'expérimentation des grandes lois qui régissent la science : électrostatique, radioactivité, chimie, astronomie, biologie, mathématiques, physique, sciences de la Terre... Il présente de façon dynamique, notamment à l'attention des jeunes publics, la science fondamentale et contemporaine sous forme d'expériences interactives.

Les deux institutions coordonnent leur action entre elles afin de renforcer l'efficacité et la cohérence de l'action de l'État en ce domaine.

ACTION n° 04

Recherches transversales et pilotage du programme

Cette action regroupe les recherches transversales interdisciplinaires dans les domaines de compétence du ministère ainsi que des opérations de valorisation des résultats, en particulier dans le champ des sciences sociales sur la culture et les industries culturelles, des nouvelles technologies et de la conservation du patrimoine.

Recherche culturelle et culture scientifique

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS | Programme n° 186

Ces recherches sont menées en étroit partenariat avec la communauté scientifique nationale, principalement dans le domaine des sciences humaines et sociales, mais également dans celui des sciences exactes et des sciences de l'information et de la communication. Elles sont fréquemment effectuées en relation avec d'autres ministères et toujours en étroite collaboration avec des universités et de grands organismes de recherche: Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), Museum d'Histoire Naturelle (MNHN), Institut national des études démographiques (INED)... Des institutions nationales (INSEE...), européennes (EUROSTAT...) et internationales (UNESCO, OEI, OCDE...) contribuent aussi à l'avancée des connaissances.

La structuration de réseaux partenaires s'appuie également sur le lancement de projets interministériels et sur la participation à des programmes européens.

Ces recherches participent à la construction et au soutien de pôles d'excellence répartis sur le territoire national ainsi qu'à la mobilisation d'expertises nationales et internationales. La capacité du ministère à les pérenniser au sein d'unités mixtes de recherche (UMR) apparaît notamment dans l'accord cadre CNRS/MCC coordonné par la DDAI/MRT.

Les recherches menées dans le cadre de cette action transversale contribuent fortement à la formation des politiques publiques et à l'aide à la décision. C'est le cas en particulier dans les domaines de l'économie, de la sociologie, des statistiques et des dimensions territoriales de la culture. Dans ces domaines, elles participent à l'amélioration des connaissances socio-économiques statistiques et territoriales des phénomènes, en s'attachant aux aspects et perspectives les plus novateurs aux plans méthodologiques et théoriques. Les recherches transversales permettent aussi de dégager et d'explorer des questions relatives aux nouvelles pratiques culturelles, aux industries culturelles, aux besoins en statistiques..., ou de mettre en place des méthodes adaptées : pratiques culturelles des enfants, usages numériques, etc.

Il en est de même dans le champ de l'anthropologie sociale qui porte aussi sur les politiques publiques d'aménagement urbain, de partage des espaces publics et privés ou sur les opérations de re-qualification des territoires et de recompositions identitaires des habitants. Les recherches transversales visent à éclairer au plus près les collectivités locales qui les ont en charge en articulant la dimension nationale de la recherche et la proximité des questions de politiques publiques décentralisées.

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Produire des connaissances scientifiques et techniques au meilleur niveau international (du point de vue de l'usager)

La progression des connaissances scientifiques et techniques dépend étroitement du nombre de programmes de recherche et du nombre d'échanges tant au niveau national qu'international.

Les programmes de recherche visent à faire progresser les connaissances scientifiques et techniques dans le domaine du patrimoine, de la création et des sciences sociales et humaines. Leur aboutissement doit se concrétiser par la présentation aux spécialistes des résultats des travaux menés. Le nombre de publications de rang A est, à cet égard, un bon indicateur de la qualité des recherches. La forte sélectivité des programmes, l'incitation à participer à des appels à projets de recherche, à des colloques, à des réseaux et des groupements de recherche, la valorisation de la carrière des agents ayant publié permettront d'influer favorablement sur l'indicateur déterminé en accord avec les autres programmes de la mission recherche et enseignement supérieur.

INDICATEUR 1.1 : Nombre moyen de publications scientifiques de rang A par rapport au nombre de chercheurs (en ETP) dans les domaines du patrimoine et de la création

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Moyenne des publications dans les laboratoires (CRCDG, C2RMF et LRMH)	Nombre	0,69	0,68	0,9	0,9	1	1

Précisions méthodologiques : On entend par publications de rang A celles dont la qualité scientifique est reconnue au niveau international par les pairs du domaine de recherche considéré et qui ont bénéficié d'un comité de lecture.

En 2005, le LRMH Laboratoire de recherche des monuments historiques a ainsi réalisé 29 publications, 40 pour la Sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information (Archétis), le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM), le Centre national de la préhistoire (CNP) et le Centre national d'archéologie urbaine (CNAU) et 11 pour le C2RMF (Centre de recherche et de restauration des musées de France).

Sources des données: La collecte des données est effectuée par les directions sectorielles concernées et coordonnée par la DDAI/MRT. Le périmètre qui portait pour les valeurs 2004, exclusivement sur les laboratoires (CRCDG, C2RMF et LRMH, (Centre de recherche et de restauration des musées de France, Centre de recherche et de conservation des documents graphiques, Laboratoire de recherche des monuments historiques), a été étendu à la sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information (Archétis), au Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM), au Centre national de la préhistoire (CNP) et au Centre national d'archéologie urbaine (CNAU).

Mode de calcul: Le ratio est calculé par rapport au nombre de chercheurs du ministère susceptibles de publier soient les ingénieurs de recherche et les ingénieurs d'études (voire conservateurs généraux et conservateurs) des services ayant été en mesure de renseigner ces données.

OBJECTIF n° 2 : Participer activement à l'effort de recherche nationale et à la construction de l'espace européen de la recherche dans les domaines de compétence du ministère (du point de vue de l'usager)

Cet objectif vise à mesurer la qualité de la recherche française à travers les projets partenariaux auxquels elle est en mesure de participer et à travers sa reconnaissance au niveau européen et international. L'atteinte de cet objectif passe par le développement des partenariats et des réseaux nationaux et européens, la mise en place de conventions avec les organismes nationaux et européens, la participation à des appels à projets de recherche nationaux et européens. L'un des enjeux stratégiques est de soutenir le développement et la structuration d'équipes de haut niveau scientifique travaillant en partenariat étroit afin qu'elles s'intègrent à la communauté scientifique nationale et internationale par le biais d'unités mixtes de recherche et de groupements de recherche. L'évaluation de leurs activités et résultats de recherche par les instances scientifiquement reconnues (évaluation par les pairs) ainsi que le ciblage volontariste sur des thèmes fédérateurs destinés à renforcer les réseaux de recherche participeront à l'évolution favorable de l'indicateur. Il s'agit toutefois de ne pas pénaliser, par une progression trop forte de la part des projets partenariaux, les autres types de projets.

Recherche culturelle et culture scientifique

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE | Programme n° 186

On décompte en 2005 29 unités mixtes de recherche (UMR), 1 groupement de recherche (GDR), 1 groupement d'intérêt scientifique (GIS), ainsi que 24 conventions particulières (18 conventions sur projet, 3 pour l'hébergement d'unité de recherche et 3 conventions de publications). Il est également important de souligner les efforts faits par les différentes entités pour développer les projets partenariaux : ainsi dans le domaine du patrimoine, le Programme national de recherche sur la connaissance et la conservation des matériaux du patrimoine culturel (PNRC) vise à fédérer les équipes travaillant dans ce domaine et a retenu 6 projets nationaux en 2005. Le laboratoire des monuments historiques (LRMH) a signé en 2005 9 partenariats avec le CNRS; on citera aussi les 30 actions collectives de recherche (ACR) liant le CNRS et le ministère (DAPA/département de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et des systèmes d'information), programmes de 3 ans qui étaient en cours de réalisation en 2005.

INDICATEUR 2.1 : Part des crédits destinés à des projets de recherche partenariaux ou menés en coopération avec des institutions européennes par rapport au total des crédits destinés aux projets de recherche

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Part des crédits destinés à des projets de recherche partenariaux par rapport au total des crédits destinés aux projets de recherche	%			22	22,5	23	25
Moyenne pour les 3 laboratoires de la part des crédits affectés à des projets européens	%	8,62	7,52	7,5	8	8	12

Précisions méthodologiques :

1ère ligne : ces crédits concernent principalement les collaborations menées avec le CNRS, avec lequel il existe un accord cadre assurant une évaluation conjointe des résultats par le CNRS et le ministère de la culture et de la communication.

2^{nde} ligne : Nombre de programmes de recherche en cours dans l'année menés en coopération avec des institutions européennes ou soutenus par des fonds de la communauté européenne : LRMH : 7 en 2004, 4 en 2005 ; C2RMF : 3 en 2004 et 2005 ; ainsi que les programmes MINERVA et MICHAEL coordonnés par la DDAI.

Sources des données :

1^{ère} ligne : La collecte des données est effectuée par les directions sectorielles concernées et coordonnée par la DDAI/MRT.

2^{nde} ligne : La collecte des données est effectuée par les directions sectorielles concernées et coordonnée par la DDAI/MRT.

OBJECTIF n°3 : Promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle et la culture scientifique et technique (du point de vue du citoyen et de l'usager)

L'accès aux résultats de la recherche culturelle et à la culture scientifique et technique, qui sont aujourd'hui indissociables de l'utilisation de supports multimédia et des bases de données associées ou non à des supports traditionnels, se doit de toucher un large éventail de publics. Un ciblage volontariste des aides apportées à la recherche sur les outils et sur la création de sites et de bases de données doit permettre d'augmenter la fréquentation des bases de données et des collections en ligne.

La Cité des Sciences et de l'industrie (CSI) participe également à cette diffusion. La performance de la politique de diffusion de la culture scientifique et technique peut se mesurer à la fois, au plan quantitatif, par le public touché sur tout le territoire, et au plan qualitatif par l'intérêt et le degré de satisfaction suscité par les actions de diffusion de la culture scientifique et technique. Il est à cet égard pertinent de mesurer la fréquentation des sites Internet de diffusion de la culture scientifique et du site de la Cité des sciences où sont proposés des contenus d'une grande qualité, ainsi que de leurs actions menées en régions (expositions itinérantes notamment). Le niveau de satisfaction des publics fréquentant la Cité des sciences et de l'industrie est également un indicateur pertinent de l'intérêt suscité par les activités qui sont offertes, et de la qualité des réponses apportées aux attentes des citoyens sur ces questions.

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 3.1 : Evolution du nombre de visites des bases de données et des collections en ligne du ministère

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Nombre de visites des sites du ministère	nombre en milliers	7 520		9 024	9 900	10 900	14 500
Taux d'évolution du nombre de visites des sites du ministère	%			+20	+10	+10	+10

Précisions méthodologiques :

Ont été prises en compte les bases suivantes : pour le patrimoine, base du laboratoire de recherche des monuments historiques (nb de visites en 2005 : 125.321) ; grands sites archéologiques (nb de visites en 2005 : 2.070.000) ; Célébrations nationales (nb de visites en 2005 : 1.163.799); Archidoc (nb de visites en 2005 : 101.199); Mérimée (nb de visites en 2005 : 2.600.000); Mémoire (nb de visites en 2005 : 1.750.000); Palissy (nb de visites en 2005 : 944.341) Joconde (nb de visites en 2005 : 269627); pour la création : RICERCAR (base du centre d'études supérieures de la renaissance à tours) (nb de visites en 2005 : 273.800) ; NB : en raison de modifications techniques, la base Philidor n'a pas été en service pendant plus de la moitié de l'année 2005, afin de préserver la comparabilité des périmètres, cette base n'apparaîtra ni dans les chiffres 2005, ni 2004.

Sources des données : les données sont accessibles sur les sites Mistral, Weblog et httpanalyse. La collecte des données est effectuée par le DSI sous la coordination de la DDAI/MRT.

INDICATEUR 3.2: Evolution du nombre annuel de visiteurs physiques et virtuels de la CSI

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
CSI : nombre de visites virtuelles	nombre en milliers	5 283	5 400	5 830	6 200	6 350	6 650
CSI : Taux d'évolution du nombre de visites virtuelles	%			+10,3	+6	+2,4	+1,5
CSI : fréquentation physique	Nombre en milliers	2 798	2 839	3 186	2 855	3 000	3 150
CSI : taux d'évolution de la fréquentation	%			+12,2	-10,4	+5,1	+1,5

Précisions méthodologiques :

La fréquentation physique 2006 prend en compte la fermeture du planétarium pendant environ la moitié de l'année, la valeur cible 2008, quant à elle, intègre la réouverture du planétarium ainsi qu'une augmentation de la jauge de la Cité des Enfants. La ré-évaluation des données 2004 a été faite à partir des bases fiabilisées des entrées de cette année.

Sources des données : direction des publics de la CSI. (Il a été décidé de ne pas faire apparaître, dans les indicateurs sur les opérateurs, les lignes concernant le Palais de la découverte, tant que la tutelle de cet établissement relèvera du ministère chargé de la Recherche. En effet, à ce stade, le Palais de la découverte n'a pas à répondre de la performance du ministère de la culture et de la communication.)

INDICATEUR 3.3 : Temps de connexion aux sites de la CSI (en nombre de pages vues)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
CSI	Nombre de pages vues	5,6		6,63	6,7	6,8	7

Précisions méthodologiques :

Le temps de connexion n'est pour le moment pas disponible en minutes et l'intérêt porté au site de la CSI est donc pour le moment exprimé en nombre de pages vues par visiteur virtuel.

Sources des données : Direction des publics de la CSI.

INDICATEUR 3.4 : Part des visiteurs de la CSI attribuant une note supérieure ou égale à 8 sur 10 à la qualité de la prestation offerte au cours de leur visite

Unité	2004	2005	2005	2006	2007	2010
	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	71	73	72	72,6	73,2	75

Recherche culturelle et culture scientifique

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE | Programme n° 186

Précisions méthodologiques :

Il s'agit d'un indicateur composite élaboré par la Cité permettant de noter tous les aspects d'une visite ; l'enquête est conduite par un observatoire des publics sur des échantillons représentatifs, tout au long de l'année sur tous les espaces de la Cité des sciences.

Sources des données : CSI : direction des publics.

OBJECTIF n°4 : Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres (du point de vue du contribuable)

L'augmentation de la fréquentation, la recherche de partenariats via la fondation Villette, pour la CSI les actions de communication, le démarchage d'entreprises pour augmenter la fréquentation du centre des congrès et le nombre de concessions permettront d'influer favorablement sur la part des ressources propres de la CSI.

INDICATEUR 4.1 : Part de ressources propres de la CSI

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
CSI	%	21,40	21,22	21	19,55	20	>20

Précisions méthodologiques :

Le périmètre des ressources prises en compte recouvre les ressources non commerciales (billetterie, accueil du public, mécénat, partenariat) ainsi que les ressources commerciales (centre des congrès, concessions produits annexes).

Sources des données : Direction financière de la CSI.

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

		Autori	sations d'engage	ment	C	ıt	
	Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01	Recherche en faveur des patrimoines		7 121 371	7 121 371		6 965 396	6 965 396
02	Recherche en faveur de la création		2 067 912	2 067 912		2 027 148	2 027 148
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique		105 891 949	105 891 949		104 891 949	104 891 949
04	Recherches transversales et pilotage du programme	34 273 153	2 760 717	37 033 870	34 273 153	2 697 456	36 970 609
Tota	ux	34 273 153	117 841 949	152 115 102	34 273 153	116 581 949	150 855 102

DÉPENSES DE PERSONNEL

		Emplois expri	Crédits		
Catégorie d'emplois	Exécution 2005	Plafond autorisé pour 2006	Demandés pour 2007	Variation 2007 / 2006	Demandés pour 2007 (y c. charges sociales)
Filière administrative		30	19	-11	482 894
Filière scientifique		586	588	+2	33 790 259
Totaux		616	607	-9	34 273 153

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Rémunérations d'activité	21 719 916	21 719 916
Cotisations et contributions sociales	12 269 192	12 269 192
Prestations sociales et allocations diverses	284 045	284 045

ÉLÉMENTS SUR LES EFFETS DE STRUCTURE

Le programme comprend 607 ETPT, dont 19 de la filière administrative (contractuels recrutés sur la base de l'article 6 de la loi de 1984) et 588 de la filière scientifique.

Les coûts moyens figurant dans le présent document comprennent les éléments suivants :

- la rémunération indiciaire
- les primes et indemnités
- les charges sociales, hors contributions au CAS pensions

Le coût moyen d'un agent de la filière administrative est de 25 000 € (Dans ce programme, il s'agit uniquement de contractuels recrutés sur la base de l'article 6 de la loi de 1984).

Le coût moyen d'un agent de la filière scientifique est de 42 100 €

Recherche culturelle et culture scientifique

17

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 186

Note méthodologique relative aux hypothèses de flux :

Les données qui suivent doivent être prises avec précaution en raison de la marge d'erreur inhérente à ce type de prévisions, compte tenu de la faiblesse des effectifs du programme.

Par ailleurs, ces hypothèses de flux ne peuvent être rapportées aux emplois figurant dans la LFI 2006 en raison de changements de périmètre : transferts d'emplois (notamment aux établissements publics) et ajustements de la répartition des emplois entre programmes (Les agents contractuels recherche ont notamment été réintégrés dans le programme).

Les hypothèses de flux ne concernent pas les contractuels recrutés sur la base de l'article 6 de la loi de 1984, en raison de leur forte variabilité.

HYPOTHÈSES DE SORTIES

20 départs sont prévus pour la filière scientifique, dont 12 départs définitifs (tous au titre des départs à la retraite) à la date moyenne du 1^{er} juillet. Le coût moyen des sortants est de 50 400 €.

HYPOTHÈSES D'ENTRÉES

13 entrées sont prévues pour la filière scientifique, dont 6 recrutements externes, à la date moyenne du 1^{er} juillet. Le coût moyen des entrants est de 39 800 €.

AUTRES EFFETS DE STRUCTURE

Le GVT positif est estimé à 1,91% (le taux moyen du ministère a été utilisé pour tous les programmes), ce qui représente une progression de la masse salariale de 0,47 M€ (hors crédits destinés au CAS pensions).

Le GVT négatif est estimé à -0,26% (le taux moyen du ministère a été utilisé pour tous les programmes), ce qui représente une réduction de la masse salariale de 0,06 M€ (hors crédits destinés au CAS pensions).

ÉLÉMENTS SALARIAUX

MESURES GÉNÉRALES

Le PLF 2007 a été construit avec l'hypothèse d'une valeur du point fonction publique de 53,9795 € le 1er janvier 2007 puis de 54,2494 € le 1er février 2007. La valeur moyenne du point en 2007 est ainsi en progression de 0,71% par rapport à la moyenne annuelle de la valeur du point en 2006, ce qui représente un montant total de 0,17 M€ hors CAS pensions pour le programme.

En outre, l'attribution uniforme d'un point au 1er novembre 2006 représente 0,03 M€ hors CAS pensions en 2007.

Le montant de la cotisation employeur au Fonds national d'aide au logement est de 0,04 M€.

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale des pensions est de 8,97 M€, dont 8,92 M€ au titre des fonctionnaires civils (taux 50,74%) et 0,05 M€ au titre des allocations temporaires d'invalidité (taux 0,31%).



PRINCIPALES MESURES CATÉGORIELLES

Une enveloppe pour les mesures catégorielles de 0,2 M€ hors CAS pensions, intégrant le financement du plan d'amélioration des carrières conclu dans la fonction publique le 25 janvier 2006, a été prévue pour le programme.

Elle doit permettre, en fonction des disponibilités budgétaires, d'adapter la structure des emplois des corps de recherche aux besoins des services et de revaloriser le régime indemnitaire des agents de l'administration centrale et des services déconcentrés.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

	Numéro et intitulé de l'action / sous-action	ETPT
01	Recherche en faveur des patrimoines	
02	Recherche en faveur de la création	
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique	
04	Recherches transversales et pilotage du programme	607
Total		607

Tous les agents du ministère de la culture et de la communication appartenant à des corps de recherche, ainsi que les contractuels « recherche », sont rattachés au programme, indépendamment de leurs fonctions.

Par convention, tous les emplois du programme ont été regroupés sur l'action 04 « Recherches transversales et pilotage du programme ».

AUTRES ÉLÉMENTS

Un montant de 0,3 M€ est prévu au titre des prestations sociales hors famille, qui recouvrent notamment les indemnités de chômage, les congés de longue durée et les congés de fin d'activité.

Recherche culturelle et culture scientifique

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 186

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Recherche en faveur des patrimoines

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		7 121 371	7 121 371
Crédits de paiement		6 965 396	6 965 396

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 020 823	2 018 885
Subventions pour charges de service public	1 130 976	1 131 110

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL :

Les crédits de fonctionnement sont dédiés aux moyens des services centraux (directions des archives, de l'architecture et du patrimoine, du livre et de la lecture et des musées de France), des services déconcentrés et des services à compétence nationale qui en dépendent : laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH), centre de recherche des musées de France (C2RMF), département des recherches subaquatiques et sous-marines (DRASSM). Est également concerné le Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine (CICRP), groupement d'intérêt public installé à Marseille.

	AE	CP
Crédits de fonctionnement des services centraux et délocalisés : archives et patrimoine	103 259	103 018
LRMH -Laboratoire de recherche des Monuments historiques - études et recherches scientifiques sur les œuvres du patrimoine monumental et mobilier en vue de leur conservation et de leur restauration	567 885	569 329
CICRP - Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine (Marseille) - Soutien aux programmes conduits par le laboratoire de recherche du centre	207 900	207 416
C2RMF - centre de recherche des musées de France - analyses scientifiques des œuvres du patrimoine des musées de France en vue de leur conservation et de leur restauration	479 767	478 651
DRASSM - département des recherches subaquatiques et sous-marines (archéologie)	662 012	660 471
TOTAL	2 020 823	2 018 885

Programme n° 186 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC:

	AE	СР
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives - soutien aux activités de recherche : actions collectives de recherche (31 projets), projets collectifs de recherche (60) et participation aux UMR.	526 680	528 220
BNF - Bibliothèque nationale de France - soutien aux programmes de recherche inscrits dans le plan triennal (16 projets)	113 652	113 388
BPI - Bibliothèque publique d'information - soutien au programme de recherches sociologiques sur la lecture	25 872	25 812
INHA - Institut national d'histoire de l'art : réalisation des programmes de recherche concernant l'histoire de l'art, les archives de l'archéologie, l'histoire du goût, l'histoire de l'architecture, la mise en place d'outils de recherche et la valorisation des travaux (publications, expositions, outils numériques)	318 780	318 038
Musée du Louvre - soutien aux opérations de fouilles à Saqqara	55 440	55 311
RMN - Réunion des musées nationaux - publications des catalogues scientifiques	90 552	90 341
TOTAL	1 130 976	1 131 110

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	1 112 496	947 662

Les opérations d'investissement se répartissent entre l'achat d'équipement (matériel d'analyse et de datation des matériaux culturels) et le financement d'études pour les services des directions sectorielles menant des recherches dans les domaines du patrimoine archéologique, du patrimoine muséographique, du patrimoine archivistique et de la conservation-restauration : directions de l'architecture et du patrimoine (DAPA), la direction des musées de France (DMF) et la direction des archives (DAF).

	AE	CP
DAPA : archéologie : analyse et stabilisation de matériaux trouvés en fouilles	584 579	471 445
DAPA : inventaire général : études scientifiques	112 117	112 086
DAPA - LRMH - Laboratoire de recherche des Monuments historiques : développement des méthodes d'analyse et de caractérisation du patrimoine - achat d'un système automatisé d'absorption-désorption	162 624	162 246
DMF - C2RMF : développement et amélioration des méthodes non destructives d'analyse du patrimoine	182 952	145 652
DAF : archives - programmes de recherche concernant les outils numériques pour la mise à disposition des fonds	70 224	56 233
TOTAL crédits d'investissement	1 112 496	947 662

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	
Transferts aux collectivités territoriales	2 857 076	2 867 739	

Les crédits d'interventions participent aux recherches des services de la direction de l'architecture et du patrimoine : services centraux et déconcentrés dans les domaines de l'inventaire et de l'ethnologie. Ils soutiennent également les actions menées pour la préservation et l'étude des sites archéologiques menacés ainsi que le développement des fouilles programmées.

Recherche culturelle et culture scientifique

21

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 186

TOTAL	2 857 076	2 867 739
Archéologie : soutien aux fouilles archéologiques programmées réalisées en partenariat avec les autres organismes de recherche (CNRS, universités). Le coût moyen de ces opérations va de 2.000 à 20.000 €; le nombre moyen d'opérations menées annuellement est, selon la taille de la DRAC, de 15, 25 ou 55.	2 358117	2 366 253
Ethnologie : soutien aux programmes de recherche (appel d'offres, programmes des ethnopoles, réalisation de la cartographie ethnologique de la France)	400 092	401 927
Inventaire : partenariat avec d'autres organismes de recherche	98 867	99 559
DAPA	AE	CP

ACTION n° 02 : Recherche en faveur de la création

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		2 067 912	2 067 912
Crédits de paiement		2 027 148	2 027 148

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	1 151 304	1 112 673

	AE	CP
Ecoles d'architecture : soutien aux programmes des laboratoires de recherche des 20 écoles d'architecture, en lien avec la politique doctorale mise en place dans le cadre du décret LMD, soutien des 4 UMR, financement des appels à projets de recherche pluri-disciplinaires, valorisation et publication de la recherche	1 132 824	1 094 236
Ecoles d'art	18 480	18 437
TOTAL	1 151 304	1 112 673

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	
Transferts aux autres collectivités	916 608	914 475	

Afin d'insuffler une dynamique de recherche en art contemporain au sein de ses écoles d'art, la délégation aux arts plastiques (DAP) soutient par ces crédits les actions menées dans le cadre d'un appel à projets de recherche annuelle.

La création musicale, et plus particulièrement les recherches menées par l'IRCAM bénéficient également de crédits d'interventions.

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	AE	CP
DAP : projets de recherche sur les arts plastiques	47 124	47 014
DMDTS : soutien aux laboratoires de recherche sur la création musicale (Institut national polytechnique de Grenoble, laboratoire SCRIME) et sur le spectacle	147 840	147 496
IRCAM	721 644	719 965
TOTAL	916 608	914 475

ACTION n° 03 : Opérateurs de la culture scientifique et technique

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		105 891 949	105 891 949
Crédits de paiement		104 891 949	104 891 949

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	105 891 949	104 891 949

Deux opérateurs émargent sur cette action : la Cité des sciences et de l'industrie et le Palais de la découverte.

Cité des sciences et de l'industrie

	AE	СР
Fonctionnement	81 645 000	81 645 000
Investissement	9 430 000	8 430 000
Total	91 075 000	90 075 000

Pour le détail de cet opérateur se reporter à la partie « opérateurs principaux ».

Palais de la découverte

	AE	CP
Fonctionnement	12 816 949	12 816 949
Investissement	2 000 000	2 000 000
Total	14 816 949	14 816 949

	Budget 2006		Subventi	on 2006*	Subvent	ion 2007
Nom de l'opérateur	AE	СР	AE	CP	AE	СР
Palais de la Découverte	16 843 309 €	16 843 309 €	10 061 949 €	10 061 949 €	14 816 949€	14 816 949€
dont fonctionnement	16 538 309 €	16 538 309 €	9 695 051 €	9 695 051 €	12 816 949€	12 816 949€
dont investissement	305 000 €	305 000 €	366 898 €	366 898 €	2 000 000 €	2 000 000 €

Recherche culturelle et culture scientifique

23

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 186

*En 2006, le Palais de la Découverte émargeait, en plus de la subvention du ministère de la culture, sur le programme 150 de la MIRES à hauteur de 1.1 M€. En 2007, la totalité des subventions dédiées au Palais sont regroupées sur le programme 186.

Le Palais de la découverte est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Son activité vise à développer une meilleure compréhension de l'environnement scientifique et technique par l'expérimentation sur les grandes lois des sciences de l'Univers, de la Terre, de la matière et du vivant. Il présente de façon dynamique, particulièrement pour un public de jeunes, les sciences fondamentales et contemporaines sous forme de démonstrations et d'expériences spectaculaires, concourant ainsi au développement de vocations scientifiques. En 2005, le Palais de la Découverte a accueilli 640.000 visiteurs dont 568.000 payants.

Le projet d'investissement financé concerne des opérations urgentes de mise en sécurité du bâtiment.

Pour 2007, le plafond d'emploi passera à 192 personnes compte tenu du transfert de 3 ATER depuis le Ministère de la Recherche.

ACTION n° 04 : Recherches transversales et pilotage du programme

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	34 273 153	2 760 717	37 033 870
Crédits de paiement	34 273 153	2 697 456	36 970 609

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	763 119	647 034

Les crédits de fonctionnement de l'action 4 sont dédiés aux moyens du département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) et de la mission de la recherche et de la technologie (MRT) de la délégation au développement et aux affaires internationales.

La diffusion des résultats de la recherche culturelle est aussi soutenue par ces crédits : colloque, publications, site Web, bases de données pour un public spécialisé et un large public, catalogue des fonds numérisés.

	AE	CP
DDAI : publications en ligne de valorisation de la recherche (sites professionnels et grands publics), réalisation et valorisation de recherches sur la socio-économie de la culture et les industries culturelles	763 119	647 034

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	1 997 598	2 050 422

Les crédits d'intervention de l'action 4 sont en grande partie réservés aux programmes de recherche menés dans les domaines de compétence du ministère (recherche sur les patrimoines, recherches dans le domaine de la création, recherche sur les outils en lien avec la numérisation, recherches en socio-économie de la culture) au sein des unités mixtes de recherche de l'accord cadre CNRS / MCC, dans des universités, des grandes écoles, dans des

Programme n° 186 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

établissements publics et des associations. Ils soutiennent également les projets retenus dans le cadre d'appels à projets de recherche ainsi que les programmes réalisés avec des partenaires européens.

	AE	CP
Accord cadre CNRS/MCC : cet accord a été signé en 2003 pour une période de 4 ans. En 2006, il permet de soutenir 35 unités mixtes de recherche et 21 programmes sur convention, associant équipes du ministère de la culture et de la communication et CNRS	957 192	955 077
Autres structures de recherche : établissements publics, universités, grandes écoles Projets européens, développement des technologies de l'information et de la communication adaptées au patrimoine culturel, recherches socio-économiques, programmes nationaux de recherche sur la conservation et la restauration du patrimoine	1 040 406	1 095345
TOTAL	1 997 598	2 050 422

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS AUX AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Autorisations d'engagement				Crédits de paiement			Différence
Affectées non engagées au 31/12/2005	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	LFI 2006 + reports	Demandées pour 2007	LFI 2006 + reports	Demandés sur autorisations d'engagement antérieures	Demandés sur autorisations d'engagement nouvelles	
708 364	7 167 338	147 503 440	152 115 102	147 751 440	697 884	150 157 218	8 887 702

Recherche culturelle et culture scientifique

OPÉRATEURS Programme n° 186

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Exécution	Exécution 2005 LFI 2006		Exécution 2005 LFI 2006 PLF 200		2007
Nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			102 659 895	102 623 895	108 174 229	107 135 732
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
Totaux			102 659 895	102 623 895	108 174 229	107 135 732

Les subventions pour charges de service public regroupent principalement les dotations en faveur de la Cité des sciences et de l'industrie (CSI) et du Palais de la découverte.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Rappel des emplois (ETPT) rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère		616	607
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère		942	942

Le nombre d'emplois indiqués est celui correspondant aux emplois rémunérés par la Cité des sciences et de l'industrie. La détermination du plafond d'emplois en ETPT du Palais de la découverte est en cours.

2005 / EMPLOIS DES OPÉRATEURS

	ЕТРТ	ETP (à défaut)	Effectifs employés (à défaut)
Cité des sciences et de l'industrie	938		
Palais de la découverte			189
Totaux	938		189

Programme n° 186 OPÉRATEURS

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

CITÉ DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE

Textes institutifs

Le Décret n°85-268 du 18 février 1985 modifié portant création de l'Etablissement public de la Cité des sciences et de l'industrie est abrogé.

Le décret n°2006-222 du 24 février 2006 relatif au statut de la Cité des Sciences et de l'Industrie.

Organisation

L'opérateur est un établissement public national à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du ministère de la culture et de la communication et du ministère en charge de la recherche.

En plus de son conseil d'administration, la CSI est dotée d'un conseil scientifique de 24 membres (composé notamment de biologistes, chimistes et physiciens) qui donne un avis sur les orientations scientifiques de l'établissement.

Missions

Ainsi que spécifié dans le décret n°2006-222, la Cité des sciences et de l'industrie a pour mission de « rendre accessible à tous les publics les savoirs scientifiques, techniques et industriels, ainsi que de présenter les enjeux de sociétés liés à leur évolution». Par ailleurs, elle « participe à leur diffusion en France et à l'étranger ». Dans cet esprit, l'analyse notamment des enjeux de société liés à l'évolution de la science vient répondre aux attentes croissantes des visiteurs en la matière.

Au service de ses missions, la Cité des sciences et de l'industrie développe une offre diversifiée, en accès gratuit ou payant : des expositions permanentes et temporaires pour tous les publics, y compris les plus jeunes (Cité des enfants), des conférences et des débats scientifiques, la mise à disposition de ressources documentaires, via notamment la médiathèque, la Cité des métiers, le Carrefour numérique ou le site internet, www.cite-sciences.fr, une programmation cinéma 3D et grand écran (à la Géode, dont elle est l'actionnaire majoritaire) et, aussi, l'organisation de spectacles et d'évènements culturels nationaux, tels que la fête de la science.

Toutes ces activités sont accompagnées par des animations confiées à des médiateurs scientifiques dans les espaces, et complétées par l'édition de documents pédagogiques de préparation ou d'accompagnement à la visite. La Cité contribue également à la diffusion de la culture scientifique et technique par son activité de co-édition d'ouvrages de vulgarisation.

Les choix de programmation sont élaborés en concertation avec des équipes d'experts et éclairés par un conseil scientifique de haut niveau installé en 2003 et renouvelé en 2006.

La Cité participe activement, à travers son Plan d'action régionale, à la diffusion sur l'ensemble du territoire national d'une offre étendue de produits muséologiques de qualité, adaptés aux conditions de présentation en région et, pour certains, co-produits avec des partenaires locaux (ex. du Vaisseau à Strasbourg).

La Cité est aussi active à l'international (édition scientifique, partenariat avec TV5, soutien à la francophonie...)

La Cité contribue par ailleurs activement à la mise en œuvre du plan national de diffusion de la culture scientifique et technique lancé en février 2004 par les ministres chargés de la culture et de la recherche, à travers des actions de portée nationale (mise en place d'un portail de la culture scientifique et technique, soutien à l'édition de vulgarisation scientifique, constitution d'un réseau des médiathèques, ...)

Installée dans un bâtiment conçu en 1986 dans le souci de valoriser et d'animer le quartier de la Villette, la Cité mène également des activités visant à exploiter au mieux le site et le bâtiment qui lui sont remis en dotation. Elle mène ainsi depuis 2003 un plan de réhabilitation technique pour le renouvellement et l'entretien de nombreuses installations. Par ailleurs, la Cité exploite le centre de congrès sis dans son bâtiment. Enfin, la Cité a lancé en 2005 le projet « Villette Perspective » visant à faire aménager et exploiter par un opérateur privé la 4ème travée du bâtiment restée inoccupée depuis l'inauguration du site.

Fréquentation

Quatrième musée le plus fréquenté de France après le Louvre, Orsay et Pompidou, la Cité a reçu en 2005, 3.2 millions de visiteurs (dont 1.9 millions de payants) sur son site parisien ce qui constitue son record historique de fréquentation.

Recherche culturelle et culture scientifique

OPÉRATEURS | Programme nº 186

Etat de la contractualisation

La Cité des Sciences a proposé le 1er juin 2006 un contrat de performance aux ministères de la culture et de la recherche. Il s'agit pour ce contrat de présenter les grand axes de la politique de l'établissement tels que développés dans le « tableau de dépenses de l'opérateur » ainsi que des objectifs prioritaires tels que détaillés dans les « perspectives 2007 ». Ce contrat est en cours de finalisation à fin juin 2006.

Présentation budgétaire et justification au 1er euro

Action de rattachement

L'opérateur est rattaché à l'action 3 intitulée « opérateurs de la culture scientifique et technique » du programme 186 « recherche culturelle et culture scientifique » de la Mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur » (MIRES).

Présentation du budget/ Justification au 1er euro

Comme le montre le tableau ci-dessous, la masse salariale représente 45% du budget. Cette dépense correspond à un nombre d'emplois de 992 ETPT.

Les crédits de fonctionnement sont concentrés sur l'entretien et l'exploitation du bâtiment (31%) et sur les offres culturelles (production d'expositions) et l'accueil du public (36%), alors que la masse salariale est principalement affectée à l'offre culturelle. En matière d'investissement, 90% du budget sont consacrés à l'offre culturelle (expositions en particulier) et à l'entretien du bâtiment.

Hors subventions, les ressources de la CSI représentent 18,9 M€ soit 21% du total des produits. Le principal poste de ressources propres provient de recettes de billetterie pour 8,1 M€ soit 43% des ressources propres de la CSI. Les locations d'espaces et les autres services apportent 6,1 M€ soit 33% des ressources propres, le reste de ressources propres soit 4.6 M€ provient des produits financiers, d'activités annexes et de gestion courante.

Indicateurs	2006 (BP)
Part des charges du personnel /dépenses du compte de résultat	45%
Part de la subvention de l'Etat dans les charges du compte de résultat	73%
Coût d'un jour de fonctionnement	267 349 €
Part de l'investissement pris en charge par la subvention de l'Etat	52.59%

Les charges du compte de résultat incluent les amortissements pour 9.041 M€

Perspectives 2007

La Cité entend consolider, au cours de la période 2006-2008, sa position d'institution nationale de référence en matière de culture scientifique et technique, notamment par sa politique d'offres culturelles. La Cité engagera le renouvellement de son offre permanente, afin de rester à la pointe de l'offre de culture scientifique et technique. Les projets suivants, inscrits dans le plan de rénovation de la Cité seront mis en œuvre sur la période 2006-2008 : la rénovation de la Cité des enfants, avec, en premier lieu l'ouverture en 2007 d'un espace destiné aux 2-7 ans, puis, en 2008, celui réservé aux plus grands (5-12 ans), la restructuration progressive des espaces d'exposition permanente, afin de fournir au visiteur les repères dont il a besoin pour mieux comprendre le monde et la science contemporaine. En 2007 ouvrira un premier espace, Le grand récit de l'Univers, consacré aux origines de la matière et aux lois physiques de l'univers. Le renouvellement des autres espaces permanents sera également mis à l'étude durant cette période ; enfin, un observatoire des innovations, conçu autour d'îlots thématiques et partenariaux, constituera le deuxième élément de la future Galerie des innovations, dont le premier espace, temporaire, a été ouvert en 2005 (expos Téléphonie mobile, tout capter, puis Biométrie, l'homme identité). Le rythme et les contenus seront liés aux partenariats mis en place par la Cité avec le monde industriel et scientifique.

La Cité place le public au cœur de sa mission. Dans cette perspective, elle veillera en parallèle à développer l'attractivité de son offre, en capitalisant sur le succès rencontré depuis 2003, son accessibilité à tous les publics et notamment les plus éloignés de la culture et des sciences, et la qualité de son accueil. Cet objectif se décline sur l'ensemble des segments de son offre, payante ou gratuite aussi bien que physique ou en ligne. Des études seront conduites en 2007 pour mettre en place un projet volontariste d'amélioration des modalités d'accueil des visiteurs, facteur-clé de son attractivité, de l'augmentation de sa fréquentation et de la fidélisation de nouveaux publics. Quatre axes seront mis à l'étude en 2006-2008 afin de bâtir un projet concret :

- renforcer la lisibilité de l'offre et la construction des parcours de visite ;

28 PLF 200
Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 OPÉRATEURS

- améliorer le confort et la convivialité de la visite ;
- développer la qualité des services et des commerces ;
- optimiser l'exploitation et la gestion des fonctions d'accueil.

Enfin, dans le cadre de sa recherche de performance économique et sociale, La Cité entend maintenir au cours de la période 2006-2008, un niveau élevé de performance économique et sociale, indispensable pour atteindre les deux premiers objectifs qui lui sont assignés. Cela inclut le développement des compétences des salariés, par la formation, la gestion prévisionnelle des emplois, l'emploi des personnes handicapées. Dans le domaine des la gestion, sont développées la politique achats, le contrôle de gestion, l'audit interne et la qualité comptable ainsi que l'optimisation des ressources propres.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre des objectifs prioritaires fixés en commun avec les tutelles lors de la rédaction du contrat de performance.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

	Exécuti	xécution 2005 LFI 2006		LFI 2006		2007
Action intéressée ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 3						
Subventions pour charges de service public	89 106	87 606	89 776	90 606	91 075	90 075
Totaux	89 106	87 606	89 776	90 606	91 075	90 075

2006 / BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
90 606	1 711		18 901	111 218

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Offres culturelles	19 923	11 100	8 712	39 735
Accueil du public	9 217	7 196	695	17 108
Diffusion nationale et internationale	3 452	2 437	275	6 164
Activités commerciales	1 772	1 977	145	3 894
Bâtiment et installations techniques	8 171	15 721	8 995	32 887
Fonctions support	6 581	12 779	560	19 920
Totaux	49 116	51 120	19 382	119 708

Le décalage entre les ressources et les dépenses de l'opérateur s'explique par le jeu de la capacité d'autofinancement (3.4 M€) et du prélèvement sur le fond de roulement (4 M€) autorisé par les tutelles lors du vote du budget 2006, qui ont servi à financer une partie des investissements.

Recherche culturelle et culture scientifique

OPÉRATEURS Programme n° 186

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
ETPT	938.33	941.63	942
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	48	50	50

Le nombre d'emplois indiqué correspond aux emplois permanents et non permanents en équivalent temps plein travaillé. S'agissant des autres emplois en fonction dans l'opérateur, il s'agit de mises à disposition rattachés au ministère de l'éducation nationale. Le chiffre de 2007 n'est que la reconduction à titre conservatoire de 2006, le travail établissant le plafond d'emploi des emplois permanents et non permanents n'étant finalisé qu'en fin d'année au moment du vote du budget 2007

Programme n° 186 | ANALYSE DES COÛTS

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

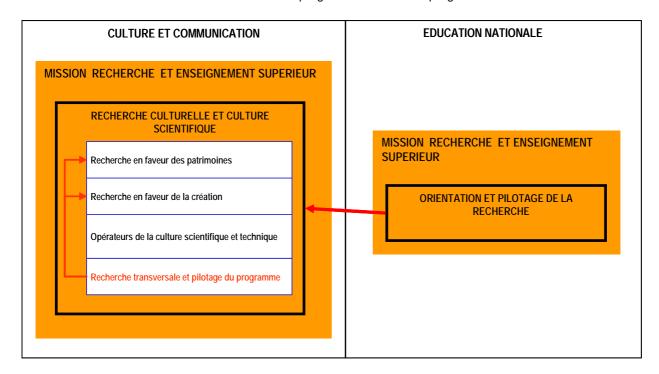
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances précédent, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



Recherche culturelle et culture scientifique

ANALYSE DES COÛTS | Programme n° 186

PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2007	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2007 après ventilation	LFI 2006 après ventilation
	(y c. fonds de concours)	au sein du programme	entre programmes	(y c. fonds de concours)	(y c. fonds de concours)
Recherche en faveur des patrimoines	7 005 396	+28 678 532	+140 142	+35 824 070	+35 733 125
Recherche en faveur de la création	2 027 148	+8 346 349	+40 786	+10 414 283	+3 901 693
Opérateurs de la culture scientifique et technique	104 891 949		+7 191 000	+112 082 949	+100 208 244
Recherches transversales et pilotage du programme	36 970 609	-37 024 881	+54 272	0	+7 773 378
Total	150 895 102	0	+7 426 200	158 321 302	147 616 440

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-7 426 200
Orientation et pilotage de la recherche (Mission Recherche et enseignement supérieur)	-7 426 200

OBSERVATIONS

Le coût direct des actions est constitué à partir des crédits de l'action inscrits au PLF 2007 abondés des fonds de concours directement imputables à cette action.

En conformité avec les recommandations du CIAP, il a été décidé de re-ventiler une partie des crédits du programme « Orientation et pilotage de la recherche » sur les autres programmes de la mission « Recherche et enseignement supérieur » au prorata du poids budgétaire des programmes au sein de la mission.

A l'issue de cette ventilation externe, une ventilation interne au programme « Recherche culturelle et culture scientifique » a été effectuée : les crédits de l'action « Recherches transversales et pilotage et animation du programme » ont été ventilés sur les actions « Recherche en faveur des patrimoines » et « Recherche en faveur de la création ».

VENTILATION EXTERNE DES CRÉDITS EN PROVENANCE DU PROGRAMME « ORIENTATION ET PILOTAGE DE LA RECHERCHE »

Modalités de rapprochement et de ventilation des crédits.

Il a été décidé par le ministère en charge de la recherche de procéder à un déversement a posteriori des crédits de fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche (ANR) sur les autres programmes de la mission « Recherche et enseignement supérieur » (exception faite du programme vie étudiante). Ces re-ventilations ont été effectuées au prorata du poids budgétaire des différents programmes concernés. Le ministère de la culture et de la communication a effectué ces reventilations au prorata du poids budgétaire des actions soutenant la recherche au sein du programme « Recherche culturelle et culture scientifique». Ainsi, l'action « Recherche en faveur des patrimoines » est abondée à hauteur 140 142 EUR, l'action « Recherche en faveur de la création » à hauteur de 40 786 EUR et l'action « Recherches transversales et pilotage et animation du programme » à hauteur de 54 272 EUR.

Les crédits relatifs aux actions de diffusion de la culture scientifique et technique inscrits en coûts directs sur l'action « renforcement des liens entre science et société » du programme « Orientation et pilotage de la recherche » sont déversés sur l'action « Opérateurs de la culture scientifique et technique » du programme « Recherche culturelle et culture scientifique » à hauteur de 7 191KEUR.

32

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | ANALYSE DES COÛTS

VENTILATION INTERNE AU PROGRAMME

Présentation de l'action « Recherche transversale et pilotage du programme ».

L'action « Recherche transversale et pilotage du programme » comprend :

- les crédits de rémunération des personnels de recherche non susceptibles d'être directement rattachés à une action donnée ainsi que des personnels de recherche en poste dans les directions régionales des affaires culturelles,
- des crédits de soutien aux recherches interdisciplinaires dans le domaine de la connaissance et de la conservation du patrimoine culturel,
- des crédits de soutien aux recherches et études en sciences sociales sur la culture et les industries culturelles ;
- des crédits de soutien aux pôles publics d'excellence scientifique répartis sur le territoire,
- des crédits de soutien aux recherches territorialisées dans le cadre du programme interministériel « Apprentissages, transmission et créativité de la ville et dans la ville »,
- des crédits de soutien aux recherches sur les systèmes d'informations culturelles numériques ;
- des crédits pour la valorisation des travaux de la recherche.

Modalités de rapprochement et de ventilation des crédits.

L'action « Recherche transversale et pilotage du programme », puisque transversale et majoritairement dédiée aux recherches en matière de patrimoines et de création, a donc été répartie entre les actions « Recherche en faveur des patrimoines » et « Recherche en faveur de la création » au prorata du coût direct de ces actions, avant re-ventilation des crédits issus du programme « Orientation et pilotage de la recherche ».

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS OBTENUS

La ventilation externe des crédits issus du programme « Orientation et pilotage de la recherche » conduit à une augmentation de 5% des crédits du programme « Recherche culturelle et culture scientifique ».

Le poste principal du programme « Recherche culturelle et culture scientifique » correspond aux opérateurs de la culture scientifique que sont la Cité des Sciences et de l'Industrie et le Palais de la découverte. L'action « Opérateurs de la culture scientifique du programme » représente en effet plus de deux tiers des crédits du programme, et ce, avant comme après re-ventilations.

Pour les crédits ne relevant pas des opérateurs, il apparaît clairement que la recherche au ministère de la culture et de la communication se porte majoritairement sur les domaines relatifs au patrimoine. Ainsi, après re-ventilation, l'action

« Recherche en faveur des patrimoines », pèse près d'un quart des crédits du programme, contre 5% avant reventilations au sein du programme. Les crédits relatifs à la création restent, quant à eux, minoritaires passant environ de 1 à 7% du programme.